

Communiqué de presse

2 juin 2010

SIX Exchange Regulation

SIX Swiss Exchange SA
Media Relations
Selnaustrasse 30
Case postale
CH-8021 Zurich

T +41 58 854 2675

F +41 58 854 2710

pressoffice@six-group.com

www.six-exchange-regulation.com

Suspension du négoce concernant Global Natural Resources Holding SA

Le Comité pour la réglementation des émetteurs du Regulatory Board a accordé sur requête à Global Natural Resources Holding SA exceptionnellement qu'elle puisse publier son rapport de gestion 2009 seulement le 31 mai 2010. La société n'a pas respecté le délai. En conséquence le négoce des valeurs de la société sera suspendu à compter du 2 juin 2010 jusqu'à ce que Global Natural Resources Holding AG ait publié selon les règles le rapport de gestion 2009. L'ouverture d'une procédure de sanction demeure réservée.

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 854 2675

Fax: +41 58 854 2710

E-mail: pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.